

Paris, le 12 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris renforce son potentiel d'attractivité en faveur de l'activité des congrès

Jeudi 12 mai à l'Hôtel de Ville, les responsables de 17 groupes hôteliers, de l'UMIH et du Synhorcat, représentant 651 hôtels et plus de 76 657 chambres toutes catégories confondues sur Paris et sa région, se sont réunis sous l'égide de la Ville de Paris (Jean-François Martins, Maire-Adjoint en charge du tourisme), de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris (Philippe Solignac, Président), de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (Pierre Schapira, Président) et de l'UNIMEV (Thierry Hesse, Président) afin de signer la charte pour l'accueil des grands congrès à Paris.

Paris se dote d'une charte unique en son genre

Outil au service des organisateurs de congrès, cette charte engage les hôteliers signataires sur :

- Une tarification prévisible
- Des conditions fixes de vente et de relâche des chambres
- Une procédure de gestion des contingents
- Des engagements de qualité

La collaboration des hôteliers indépendants via l'UMIH et le Synhorcat, en plus des groupes hôteliers, témoigne du caractère fédérateur et singulier de ce document (à notre connaissance aucune ville ne dispose d'un document comparable).

Cette Charte est applicable aux congrès de grande envergure - plus de 1 000 congressistes - initiés par les organisations à but non lucratif (sociétés savantes, fédérations, associations professionnelles, etc.).

Une mobilisation collective des acteurs du secteur pour séduire les organisateurs

Aux côtés des hôteliers signataires, les pouvoirs publics et les structures opérationnelles de la destination Paris s'engagent à bâtir une **stratégie commune permettant le développement des congrès** à Paris,

- La Ville de Paris propose un dispositif personnalisé aux organisateurs (messages de bienvenue dans la Ville, pavoiement de certaines avenues, courriers de soutiens, réceptions dans les salons de l'Hôtel de Ville)

- La Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris, s'engage aussi aux côtés de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, au bon fonctionnement de la manifestation, depuis la phase de candidature jusqu'à l'accueil des participants.

- L'Office du Tourisme et des Congrès de Paris porte les candidatures françaises et internationales puis accompagne les associations à chaque étape de leurs événements et relaie les initiatives des opérateurs de la destination (transport, accueil, services dédiés)

Une industrie en croissance et des retombées économiques significatives

Les congrès associatifs représentent un marché stratégique. En 2015, ils ont généré 11 % des nuitées du tourisme d'affaires parisien, grâce à quelque **762 000 participants** accueillis à l'occasion de

1 004 manifestations (soit une hausse de 9,6 % par rapport à 2014), dont 136 de plus de 1 000 congressistes.

Segment à forte valeur ajoutée à l'origine de **1,2 milliard d'euros de retombées** en 2015 : la dépense moyenne d'un congressiste est de 212 € par jour (allant jusqu'à 344 € pour un congressiste étranger) soit de 50 % supérieure à celle d'un visiteur de loisirs.

Les congrès assurent également le rayonnement international des filières d'excellence parisiennes, sont peu sensibles aux aléas conjoncturels et garantissent une activité de long terme grâce à une prise de décision de deux à dix ans à l'avance.

L'émergence de nouveaux domaines de congrès (même si les sciences médicales représentent toujours 32 % des congrès, l'économie ou le commerce gagnent du terrain) et la tenue prochaine de grands congrès (en novembre, Paris aura l'honneur d'accueillir 5 000 cancérologues, pour le World Cancer Congress et le World Leader Summit- UICC qui s'était tenu à Paris pour la dernière fois en 1952 ou fin septembre, l'European Association for Osseointegration pour lequel 4 000 participants sont attendus) sont autant de signaux positifs qui témoignent du dynamisme de la filière.

Paris réunit ainsi tous les atouts pour attirer de grandes manifestations d'associations dans un environnement international de plus en plus concurrentiel.

Avec la mise en place d'une charte impliquant un très grand nombre d'hôtels, l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris renforce le dispositif d'attractivité de la destination, et apporte aux associations des propositions globales, précises, détaillées, réunissant, plusieurs années à l'avance, l'offre d'hébergement des différents professionnels parisiens.

Signataires de la charte

Ville de Paris : Jean-François Martins, Adjoint à la Maire en charge du Sport et du Tourisme

Office du Tourisme et des Congrès de Paris : Pierre Schapira, Président

Chambre de Commerce et d'Industrie départementale de Paris : Philippe Solignac, Président

UMIH : Evelyne Maes, Co-Présidente

SYNHORCAT : Didier Chenet, Président

UNIMEV : Thierry Hesse, Président

Groupes hôteliers : ACCOR HOTELS, B&B HOTELS, BEST WESTERN, BUSINESS SOLUTIONS, DISNEYLAND PARIS, CARLSON REZIDOR, CHATEAUX & HOTELS COLLECTION, CHOICE HOTELS FRANCE, HILTON HOTELS INTERNATIONAL, HOTEL CATALOGNE PARIS GARE MONTPARNASSE, HYATT HOTELS & RESORTS, JW HOTELS & RESORTS, LOUVRE HOTELS GROUP, MARRIOTT HOTELS INTERNATIONAL, MELIA HOTELS INTERNATIONAL, MOVENPICK, SEH UNITED HOTELIERS, STARWOOD HOTELS & RESORTS

Retrouvez [ici](#) l'Etude Congrès 2015 et la Charte

Contacts presse :

Véronique Potelet-Anty - 01 49 52 53 27 / vpotelet@parisinfo.com

Bénédicte Chupin - 01 49 52 53 34 / bchupin@parisinfo.com